



Le gouvernement français interdit formellement l'abaya à l'école au nom de la laïcité

(AFP) -

Le port de l'abaya va être interdit à l'école en France, a annoncé dimanche le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal, une décision prise au nom de la laïcité et censée mettre fin aux controverses autour de cette longue robe traditionnelle portée par certaines élèves musulmanes.

"J'ai décidé qu'on ne pourrait plus porter d'abaya à l'école", a-t-il déclaré dans la soirée sur la chaîne de télévision TF1.

Le ministre, qui avait dès la prise de ses fonctions cet été souhaité la fermeté sur les questions de laïcité, avait jugé qu'aller à l'école en abaya était "un geste religieux, visant à tester la résistance de la République sur le sanctuaire laïque que doit constituer l'École", promettant la fermeté à ce sujet.

"Vous rentrez dans une salle de classe, vous ne devez pas être capable d'identifier la religion des élèves en les regardant", a-t-il expliqué dimanche sur TF1.

La question de ce vêtement traditionnel est sensible, le Conseil français du culte musulman (CFCM) estimant de son côté que l'abaya, une longue robe couvrant le corps féminin, n'est pas un signe religieux musulman. Son port est "plus ambivalent qu'un voile" selon Haoues Seniguer, spécialiste de l'islamisme.

En France, en vertu de la loi du 15 mars 2004, "dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit", une circulaire précisant ces signes, à savoir "le voile islamique (...), la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive".

L'Éducation nationale s'était déjà emparée de l'abaya en novembre, dans une circulaire qui considérait ce vêtement - à l'instar des bandanas et des jupes longues, également cités - comme des tenues pouvant être interdites si elles sont "portées de manière à manifester ostensiblement une appartenance religieuse".

Le prédécesseur de Gabriel Attal, Pap Ndiaye, interpellé par les syndicats de chefs d'établissement sur la hausse du nombre des incidents liés à ces tenues, avait toutefois refusé de "publier des catalogues interminables pour préciser les longueurs de robes".

- Les atteintes à la laïcité en hausse -

Selon une note des services de l'État, dont l'AFP a obtenu copie, les atteintes à la laïcité, bien plus nombreuses depuis l'assassinat en 2020 aux abords de son collège du professeur Samuel Paty, ont augmenté de 120% entre l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023. Le port de signes et de tenues, qui constitue la majorité de ces atteintes, a quant à lui augmenté de plus de 150% tout au long de la dernière année scolaire.

Le ministre a voulu rendre hommage dimanche aux chefs d'établissement "qui sont en première ligne sur ces questions de laïcité" et qu'il a promis de rencontrer "dès la semaine prochaine (...) pour leur donner toutes les clés pour qu'ils puissent faire appliquer cette règle".

"La consigne n'était pas claire, désormais elle l'est et nous nous en félicitons", a réagi auprès de l'AFP Bruno Bobkiewicz, le secrétaire général du Syndicat national du personnel de direction de l'Éducation Nationale.

"Maintenant que le message est énoncé, il faut que cela se mette en oeuvre dans les établissements (...) il ne faut pas que les chefs d'établissement soient seuls face aux abayas", a-t-il ajouté.

Du côté de l'opposition, la décision a été applaudie à droite, Eric Ciotti (LR) en tête sur X (anciennement Twitter) : "Nous avons réclamé à plusieurs reprises l'interdiction des abayas dans nos écoles. Je salue la décision du ministre de l'Éducation nationale qui nous donne raison".

A gauche en revanche, Clémentine Autain (LFI) s'est indignée de "la police du vêtement", jugeant "anticonstitutionnelle" et "contraire aux principes fondateurs de la laïcité" l'annonce de Gabriel Attal.

Afp le 27 août 23 à 22 39.